departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 24 mars 2006

Votants: 40

Créations d'emplois occasionnels

Convocation du Conseil Municipal:

le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 mars 2006

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

Direction Ressources Humaines Créations d'emplois occasionnels

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Foire Exposition se tiendra cette année du 29 avril au 8 mai 2006 inclus.

Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de recruter du personnel temporaire chargé d'assurer les fonctions de vaguemestre et d'hôtesse.

C'est pourquoi, il est proposé de créer sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 poste de vaguemestre recruté sans condition de diplôme et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 (indice brut : 274) ;
- 6 postes d'hôtesse recrutées sans condition de diplôme et rémunérées sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 (indice brut : 274).

Les agents en service le 1^{er} mai percevront une rémunération multipliée par 2.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe Foire Exposition.

Par ailleurs, la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme touchant à sa fin, il est nécessaire de finaliser ce document sur les aspects cartographiques et de report de servitudes conformément à la configuration du Système d'Information Géographique.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois et conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, un poste de Dessinateur rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire des Agents Techniques (échelle 3) et ouvert aux candidats titulaires d'un CAP de dessinateur.

Enfin, dans le cadre de la préparation du nouveau contrat de projet Etat-Région, dont il vient d'être confirmé qu'il débuterait en 2007, il est nécessaire de recruter un Chargé de mission à l'Agence Municipale d'Etudes et de Renouvellement Urbain, afin de renforcer cette Direction pour mener à bien ce dossier.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois et conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, un poste de Chargé de Mission rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire des Ingénieurs et ouvert aux candidats titulaires d'une solide formation en Urbanisme et Aménagement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer les postes ci-dessus mentionnés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN L'Adjoint au Maire Ordre du jour